Saint-Cergues
Station Climatique des Voirons

Le Point sur

du Foron aux Voirons

Septembre 2009

Avis à la population

Le Mot du Maire

Chères habitantes et chers habitants de Saint-Cergues, c'est avec une grande joie que notre équipe est à votre service depuis le 1er juillet.

Un chapitre mouvementé de notre histoire s'est clos dernièrement, voici venu le temps de l'apaisement et de la sérénité. Nous remercions celles et ceux qui ont permis le dénouement de cette crise par leur participation active aux récents scrutins.

Désireux de mettre en place des outils modernes de concertation, nous mettons en place des comités de quartier, dont la fonction est de permettre un dialogue permanent et constructif avec la population. Dans le même esprit, nous ouvrons certaines de nos commissions aux citoyens.

Vous trouverez dans ce bulletin le détail de celles-ci. Pour y participer, comme pour les comités de quartier, n'hésitez pas à prendre contact avec le service communication de la mairie, qui vous expliquera la marche à suivre.
Dans l'espoir que ces propositions retiendront votre attention, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

Votre Maire,
Gabriel Doublet

Mise en place des comités de quartier

Ils ont pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion du quartier. Ils sont le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets relatifs au quartier. Ils sont le trait d'union entre les habitants, les associations, les commerçants et la municipalité.

Le rôle d'un comité de quartier est d'impliquer les habitants dans la vie locale, d'être à l'écoute de leurs préoccupations.

Ouverture des commissions au public

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir certaines commissions au public.

Si vous souhaitez participer aux commissions communales inscrivez-vous auprès de la mairie.

Les commissions ouvertes sont : environnement, vie scolaire, travaux, projet culture, communication.

Les élus vous reçoivent

élus	Fonction	Pôle/Commission	Permanence
Gabriel DOUBLET	Maire		Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 11 h 00 à 12 h 00, sans rendez-vous
			Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi sur rendez-vous
Danielle COTTET	Adjointe	Aménagement du territoire	Lundi de 16 h 30 à 17 h 30
Bernard BALSAT	Adjoint	Environnement	Lundi de 11 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous
Jean-Marc PEUTET	Adjoint	Jeunesse, éducation, vie sportive	Mardi de 20 h 00 à 21 h 00 sur rendez–vous
Jean-Pierre RODA	Adjoint	Culture	Jeudi 17 h 00 à 18 h 00 sur rendez–vous
Robert BOSSON	Conseiller délégué	Travaux, équipement	Lundi de 10 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous
Évelyne FÉVRIER	Conseillère déléguée	Communication, comité de quartier, relations avec les associations	Lundi de 10 h 00 à 12 h 00 sans rendez-vous

Bulletin d'information réalisé par l'équipe municipale. - Conception réalisation : Éditions Cheneval1 Route d'Arpigny 74250 Fillinges

Info et renseignement sur l'eau

Vous souhaitez un renseignement sur l'eau ?

Un seul numéro, le 04 50 87 83 00.

Depuis janvier 2008 Annemasse Agglo a repris la compétence de l'eau, pour toutes informations ou renseignement, veuillez vous adresser directement au service compétent au numéro précisé ci-dessus.

Brûlage des déchets (arrêté n° 2009-105)

Il est autorisé du 1er septembre au 1er juillet sauf le dimanche
Les végétaux pouvant être brûlés : les déchets de bois provenant des débroussaillages, tailles de haie et d'arbre.
L'adjonction de tous produits pour activer la combustion est interdite

ATTENTION !!!

Le brûlage ne devra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 h 00

Recommandations :

Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement
Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de :

- ❑ 25 m des voies de circulation et des constructions
- ❑ 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes
- ❑ 200 m d'une forêt

Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne et ne doit occasionner aucune gêne pour le voisinage
Il est INTERDIT de brûler les jours de grand vent.

Le stationnement des gens du voyage

(arrêté n° 09-95)

Depuis le 10 juillet 2009, l'arrêté cité ci-dessus interdit le stationnement des gens du voyage sur la commune. Ils seront dirigés vers l'aire d'accueil ANNEMASSE / VILLE LA GRAND prévue à cet effet.

Couleur(s) d'automne 09 "Entre nature et culture"

Les 19 et 20 septembre 2009, au lac de Machilly,
se déroulera la troisième édition de Couleur(s) d'automne, un rendez-vous entre l'homme et la nature.

Au programme,

Le **festival land art et art environnemental,**
Le **marché aux plantes et aux saveurs,**
Les **rencontres art et nature,**
Le salon de lecture,
Les **Ateliers**, avec **l'Atelier d'art** et **l'Atelier cuisine.**

Imaginer, Cultiver, Créer, Goûter, Savoir…
une balade originale et sensorielle pour les passionnés de nature et de culture !

Couleur(s) d'automne Lac de Machilly
Samedi 19 septembre 2009, de 13h30 à 18h / Dimanche 20 septembre 2009, de 10h à 18h

Tarif : 2 € (gratuit pour les -15 ans, étudiants, chômeurs, personnes à mobilité réduites)
Parking et navettes gratuites

Programme et renseignements :
Annemasse Agglo : www.annemasse-agglo.fr, tél. +33 (04) 50 87 83 00
Et Office de Tourisme Annemasse Agglo : www.annemasse-agglo-tourisme.com,tél. +33 (04) 50 95 07 10

Fête du Sport et des associations

Le samedi 12 septembre prochain, le service jeunesse de la mairie de Saint-Cergues organise la troisième édition de la **fête du sport et des associations**. Celle-ci se déroulera de 10h à 18h, sur le stade municipal. Le but de cet évènement est de promouvoir les activités sportives et culturelles proposées sur le territoire.

Alors venez nombreux découvrir ou redécouvrir les associations qui font vivre notre commune. Restauration sur place ainsi que de nombreuses animations gratuites : représentations de super-motard, reprises de dressage équestre, structures gonflables, démonstrations d'activités...

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le Service Jeunesse de la mairie au 04.50.43.50.24. ou par mail : sevice-jeunesse@saint-cergues.fr